<u> SNUDI FO 81</u>

La protection fonctionnelle accordée à notre collègue de Graulhet! Il faut continuer!

Rassemblement devant la DSDEN mardi 19 décembre à 17H30 en soutien de notre collègue! Continuons à signer les pétitions!

Chers collègues,

les représentants FO en instance de la Formation Spécialisée Académique ont interpellé via la déclaration liminaire les représentants du Rectorat la situation de notre collègue de Graulhet.

" Dans tout ce chaos, les personnels ont besoin du soutien de leur hiérarchie. Notre fédération demande comme de nombreux collègues de l'académie que la collègue de l'école Victor Hugo de Graulhet obtienne immédiatement la protection fonctionnelle ainsi que la reconnaissance que son arrêt de travail est imputable au service. Notre collègue n'a, à aucun moment, manqué de professionnalisme. C'est une collègue engagée auprès de ses élèves et de leur famille mais aussi engagée auprès de ses collègues. L'administration doit la soutenir face à la plainte déposée."

Conformément au mandat défini avec les adhérents de FO (et en accord avec notre collègue et son cabinet d'avocat), et forts de presque 1000 signatures sur les 2 pétitions de soutien, nos représentants FO ont exigé :

- la protection fonctionnelle
- l'imputabilité au service de l'arrêt de notre collègue.

Le DRH a rappelé qu'il ne pouvait pas y avoir une position de principe de protection fonctionnelle automatique mais que le dossier de notre collègue était un dossier particulier, un dossier qui avait fait du bruit dans la presse...

... et il a confirmé que la protection fonctionnelle allait être accordée!

Quant à la reconnaissance de l'imputabilité au service, le DRH a expliqué que la décision était à l'arbitrage auprès du Secrétaire Général et que notre collègue devrait avoir un retour très prochainement.

C'est une première victoire à mettre sur le compte du soutien et de la mobilisation de tous les collègues avec leurs organisations syndicales!